

A nous retourner recto verso dûment signé

25^e FOIRE A LA BROCANTE DE LAVILLEDIEU

BULLETIN D'INSCRIPTION :

Mairie de LAVILLEDIEU Le Barry 07170 LAVILLEDIEU

NOM :

Prénom :

Adresse :

.....

CODE POSTAL VILLE

E-mail.....

Tel /Fax :

PARTICULIER

N°Carte d'identité :

PROFESSIONNEL

Registre du commerce de :

Sous le N° :

N°Carte 3 volets :

NATURE du stand :

EMPLACEMENT

Prix : 12 € les 5 mètres :

(Ex : 2 x 12 € = 24€ pour deux emplacements)

Il n'y aura que des emplacements de 5m,

à vous de décider s'il vous faut 5, 10, 15m

POUR TOUS

Joindre lors de l'inscription

1. Votre paiement (encaissement le 17 Août 2015)

A l'ordre de l'Association Ardèche Balades Patrimoine

2. 1 Photocopie de carte d'identité
3. Le règlement intérieur ci-joint dûment signé et daté

POUR LES PROFESSIONNELS

1. 1 Photocopie de la carte 3 volets ou extraits Kbis

IPNS

REGLEMENT INTERIEUR

Art 1 : La foire à la brocante est organisée par la Mairie de Lavilledieu.

L'envoi du bulletin d'inscription ne constituant pas un engagement pour l'organisateur, celui-ci peut la refuser.

Art 2 : L'emplacement alloué devra être occupé par son titulaire du début (8 h) à la fin (20h) de la foire.

Les emplacements non occupés à 8 h du matin pourront être loués à nouveau. Les exposants ne pourront en aucun cas partager, sous louer à titre payant ou gratuit tout ou partie de leur(s) stand(s).

ART 3 : Déclare sur l'Honneur

- ne pas être commerçant (e) pour les exposants non professionnels,
- ne vendre que des objets personnels et usagés,
- ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.

Art 4 : Mauvais temps, pluies, tempêtes, ainsi que l'absence de l'exposant, pour toutes autres raisons, ne peuvent en aucun cas donner droit à un remboursement du montant de la participation. L'exposant déclare renoncer à tout recours contre les organisateurs en cas de vol, détérioration, dommage matériel causé à son préjudice pendant la foire.

Art 5 : Le prix de tout article exposé mis à la vente devra être clairement indiqué.

Art 6 : Les bulletins d'inscriptions doivent parvenir à l'organisateur au plus tard le **30 juin 2015**. La réservation d'un emplacement ne sera pris en compte que lorsque le dossier sera complet et le règlement acquitté (voir détail sur le bulletin d'inscription). Toute inscription incomplète sera renvoyée.

Art 7 : La participation à la foire à la brocante de Lavilledieu. implique l'adhésion pleine et entière à ce règlement intérieur.

Pris connaissance le :

Signature de l'exposant

(Précédée de la mention « lu et approuvé »)